

de cette œuvre magnifique, se virent dans l'obligation de les restituer.

La ville de Lyon, de son côté, se trouvant dans la même position, sentit que le Pape seul était le véritable propriétaire. Artaud, alors directeur du musée, s'adressa à M. le comte Roger de Damas, gouverneur de la 49^e division militaire, et le pria d'écrire à Rome. La réponse du Saint-Père fut des plus bienveillantes, et, en considération des témoignages d'attachement et de dévouement que la population lyonnaise avait donnés à sa personne toutes les fois qu'il avait passé dans cette ville, il fit présent de ce tableau à la ville de Lyon comme un témoignage de sa reconnaissance. Les expressions bienveillantes de la lettre de Sa Sainteté sont des plus flatteuses et des plus honorables pour notre ville ; on les trouve consignées dans les catalogues du temps (1).

Or, il est à remarquer que le Pape réclamant le tableau du Pérugin pour le réunir à ceux dont il formait le musée du Vatican, ignorait les mutilations dont ce bel ouvrage avait été victime. Il ne l'aurait pas reçu tronqué et mutilé, donc, en le donnant à la ville de Lyon, il croyait le lui donner tout entier, tel que son prédécesseur Pie VI avait été obligé de le livrer, et tel qu'il était connu dans l'Italie.

Le directeur des musées d'alors n'avait qu'à rechercher les parties détachées de l'œuvre que le Pape don-

(1) « La viva memoria che il Santo Padre conserva delle testimonianze di divozione e di attaccamento date alla sua sacra persona
« dal popolo lionese e tutte le volte che e transito per codestà città,
« e della religione che lo distingue, non le a permesso di negare ad
« un' popolo sì ben merito, la grazia che egli a domandato. »

Le saint Père termine sa lettre en disant qu'il donne ce tableau
« in attestato della grata sua rimembranza per la città di Lione. »